

## Comité exécutif du 4 juin 2025

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans le salon de la mairesse, le 4 juin 2025.

PRÉSENTS : Mme Julie Dufour, Mairesse, M. Kevin Armstrong, vice-président, et MM. Martin Harvey, Jean Tremblay, Michel Potvin, conseillers

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Bruce Aziz, directeur de cabinet, Mme Jade Rousseau, directrice du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Caroline Hamel, assistante-greffière

À 11h05, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

### 3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### 3.1 **DÉCOUPAGE DE L'ÎLOT URBAIN DE L'ANCIENNE ZONE FERROVIAIRE – ÉVALUATION DES LOTS – RUE LA FONTAINE, BOULEVARD DU SAGUENAY EST ET RUE DU HAVRE, CHICOUTIMI**

VS-CE-2025-527

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du lot 6 580 428 du cadastre du Québec situé en front de la rue La Fontaine, du boulevard du Saguenay Est et de la rue du Havre, communément appelé l'ancienne zone ferroviaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire procéder au découpage de l'îlot urbain de l'ancienne zone ferroviaire en fonction du plan d'aménagement proposé par « Groupe/A Annexe\U » en date du 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mandater un arpenteur-géomètre afin de procéder au lotissement desdits lots et un évaluateur agréé pour en déterminer la valeur foncière;

CONSIDÉRANT que les présentes actions sont en cohérence avec le plan stratégique de la Ville 2024-2030 et son objectif 2.5 qui est de développer les centres-villes;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement a été soumis pour commentaires à l'ensemble des conseillers municipaux lors d'une séance de travail tenue le 26 mai 2025;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à procéder au découpage de l'îlot urbain de l'ancienne zone ferroviaire et à la modification cadastrale du lot 6 580 428 du cadastre du Québec en fonction du concept proposé par « Groupe/A Annexe\U ».

QUE Monsieur Sébastien Bergeron, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour procéder aux opérations cadastrales requises et que les fonds requis soient puisés à même le poste 6000200-24190 du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

ET QUE Monsieur Danny Simard, évaluateur agréé, soit mandaté pour procéder à l'évaluation foncière desdites parcelles et que les fonds requis soient puisés à même le poste 6000200-24190 du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 11h07.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE